PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
JEUDI 28 MAI 2026 – CHEMERY

Le Comité Syndical du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le jeudi 28 mai 2026, à 17h30 à l'Espace Beaumont de Chémery, sur convocation du Président, en date du 04 mai 2026.

Votants : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental (titulaires ou suppléants).

Titulaires présents :

ANGE	BLONDEAU	Patrice	*GY-EN-SOLOGNE*	BAILLIEUL	Franck	*POUILLE*	ALBERT	Laurent
BILLY	NORBERT	Jean-Marc	*LANGON*	VERNEUIL	Philippe	*ROMORANTIN-LANTHENAY*	DE REDON	Louis
CCRM	GARNIER	Nicolas	*LASSAY-SUR-CROISNE*	MARINO	Cécile	*ROUGEOU*	GALLIOT	Philippe
CCV2C	PAOLETTI	Jacques	*LE CONTROIS EN SOLOGNE*	TETOT	Pascale	*SAINT-GEORGES-SUR-CHER*	VAILLANT	Dominique
CHATEAUVIEUX	SAUX	Christian	*MAREUIL-SUR-CHER*	GOINEAU	Annick	*SAINT-JULIEN-DE-CHEDON*	VERITE	Barbara
CHATRES-SUR-CHER	CLEMENT	Bruno	*MEHERS*	JULIEN	Catherine	*SAINT-JULIEN-SUR-CHER*	SOURIOUX	Romain
CHEMERY	SPINATSCH-OU-DIN	Annetta	*MENNETOU-SUR-CHER*	BLANCHARD	Pierre	*SAINT-LOUP*	PINTO	Manuella
CHISSAY-EN-TOU-RAINE	CHEREL	Bérengère	*MEUSNES*	BEAU	Marie-Pierre	*SAINT-ROMAIN-SUR-CHER*	TROTIGNON	Michel
CHOUSSY	DEMOULIN	Marie-Claude	*MONTHOU-SUR-CHER*	PORTEVIN	Claire	*SASSAY*	CHARLES-GUIMPIED	Jean-Pierre
CD41 - Canton de Selles-sur-Cher	THORIN	Christophe	*MONTRICHARD VAL DE CHER*	DESGRANGE	Bernadette	*SEIGY*	BARIZZI-LOISEL	Sylvie
CD41 - Canton de Romorantin	ANDRE	Tania	*MONTRICHARD VAL DE CHER*	GAGNEUX	Jean-Claude	*SOINGS-EN-SOLOGNE*	PICHON	Lionel
COURMEMIN	CHANTIER	Gilles	*MUR-DE-SOLOGNE*	VILLA-NUEVA	Yves	*VALLIERES-LES-GRANDES*	TURBEAUX	Stéphane
FRESNES	GAUTIER	Patrick	*NOYERS-SUR-CHER*	LESCHOT	Olivier	*VILLEFRANCHE-SUR-CHER*	MARECHAL	Bruno
GIEVRES	GUENAIS	Hervé	*OISLY*	CHAUMAIS	Caroline			

Suppléants présents et représentants le titulaire absent :

CHATILLON-SUR-CHER	QUIGNON	Yvon	*LA CHAPELLE-MONTMARTIN*	LE LAY	Pascal	*PRUNIERS-EN-SOLOGNE*	LEFORT	Philippe
COUDDES	MORLAND	Benoist	*LE CONTROIS EN SOLOGNE*	AUBE	Nathalie	*SELLES-SUR-CHER*	DOUSSAUD	Guy
COUFFY	FLACHAT	Bruno	*MARAY*	DOMAGALA	Jérôme	*THESEE*	MALLEN	Pierre
FAVEROLLES-SUR-CHER	RACAULT	Olivier	*PONTLEVOY*	PREAUD	Luc	*VILLEHERVIERS*	ANYS RIOTTON-ROUX	Damien

Suppléants assistants également à la séance :

ANGE	TASSAERT	Murielle	*GY-EN-SOLOGNE*	AUBOYNEAU	Nicolas	*SAINT-GEORGES-SUR-CHER*	PASSELANDE	Laëtitia
CCRM	NAUDION	Claude	*MENNETOU-SUR-CHER*	THIEBAUT	Agathe	*SAINT-JULIEN-DE-CHEDON*	HENAULT	Jean-Claude
CHATEAUVIEUX	BARRAS	Alain	*MEUSNES*	ROUSSEAU	Pascal	*SASSAY*	DEFROCOURT	Isabelle
CHATRES-SUR-CHER	DESESQUELLES	Nicole	*MONTHOU-SUR-CHER*	BELLANGER	Olivier	*SEIGY*	BIET	Jean-Marc
CHEMERY	NICOLET	Eric	*MONTRICHARD VAL DE CHER*	GUDIN	Christophe	*VILLEFRANCHE-SUR-CHER*	ANTOINE	Nelly
COURMEMIN	BERTHEAU	Catherine	*MUR-DE-SOLOGNE*	CHAUVEAU	Vanessa			
FRESNES	SACRE	Christelle	*OISLY*	HUCHET	Olivier			

Assistaient également au Comité syndical

CONSEIL REGIONAL	LEONARD	Emmanuel	*GAL LEADER*	BROUTIN	Jean-Luc	*CHEMERY*	TROTIGNON	Yannick

****

I. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président, Christophe THORIN, ouvre la séance à 17h30 et accueille les membres du Comité Syndical nouvellement désignés et les remercie de leur présence tout en constatant l'installation du Comité Syndical.
Le Président remercie également la Maire de Chémery pour son accueil.

Christophe THORIN énonce ensuite l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- ⇨ Installation du Comité Syndical
- ⇨ Désignation d'un Secrétaire de séance
- ⇨ Election du Président du Syndicat de Pays
- ⇨ Election des vice-présidents
- ⇨ Election des membres du nouveau Bureau
- ⇨ Délégation de pouvoir au Président, aux vice-présidents et aux membres du Bureau
- ⇨ Fixation des indemnités de fonction
- ⇨ Approbation du Règlement Intérieur et du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- ⇨ Election des membres de la commission d'appel d'offre
- ⇨ Création des commissions thématiques
- ⇨ Désignation des représentants du Pays aux commissions et organismes extérieurs

Le Président informe les membres du Comité Syndical de la mise à disposition, sur table, des documents suivants :

- Composition du Comité Syndical – membres titulaires et suppléants (*en annexe 1)*
- Statuts du Pays
- Règlement Intérieur
- Charte de l'élu local
- Règlement Budgétaire et Financier
- Programme d'action du Contrat Régional de solidarité Territoriale (CRST) par EPCI
- Document et flyer de présentation du syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Brochure des animations de la saison 2026 du Pays d'Art et d'Histoire
- Flyer et carnet de route de Cœur de France à vélo

Christophe THORIN explique les modalités des votes à venir conformément au Code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux Statuts du Pays et transmet ensuite la présidence de l'assemblée à sa doyenne Mme Annick GOINEAU, Maire et déléguée titulaire de Mareuil-sur-Cher pour procéder à l'élection du président.

****

II. ELECTIONS

La Présidente dénombre 56 votants, dont trois pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Nombre de délégués votants :

- ✧ En exercice : 60
- ✧ Présents : 53
- ✧ Votants : 56

Après appel à candidature par le Doyen de l'assemblée délibérante,

- Guy DOUSSAUD **a été élu secrétaire de séance**

Et désignation de **deux assesseurs parmi les benjamins** de l'assemblée délibérante/

- Romain SOURIOUX
- Pierre BLANCHARD

1. ELECTION DU PRESIDENT

La Présidente de séance sollicite l'assemblée du Comité Syndical et fait appel aux candidatures :

- Christophe THORIN se porte candidat au renouvellement de sa fonction.

La Présidente constate l'absence d'autres candidatures.

Une première tentative de vote ayant échouée, la Présidente de séance doyenne d'âge, Annick GOINEAU, prononce l'annulation de ce premier tour de scrutin vicié, non dépouillé. Un nouveau vote incontestable a lieu.

⇨ Au premier tour, **Christophe THORIN**, par 52 voix exprimées en sa faveur, 2 nuls et 2 blancs, est réélu Président du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à la majorité absolue.

La doyenne proclame Christophe THORIN Président.

2. ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M Christophe THORIN nouvellement élu président, le comité syndical a été invité à se prononcer sur la proposition du Président d'approuver le nombre de six vice-présidents et à procéder à leur élection :

1ère vice-présidence : **Stella COCHETON**, Maire et déléguée titulaire de Selles-sur-Cher est élue à la majorité absolue au premier tour, par 53 voix exprimées en sa faveur et 3 bulletins blancs.

2nde vice-présidence : **Romain SOURIOUX**, Maire et délégué titulaire de Saint Julien-sur-Cher est élu à la majorité absolue au premier tour, par 46 voix exprimées en sa faveur, 9 bulletins blancs et 1 nul.

3ème vice-présidence : **Christian SAUX**, Maire et délégué titulaire de Châteauvieux est élu à la majorité absolue au premier tour, par 51 voix exprimées en sa faveur, 4 bulletins blancs et 1 nul.

4ème vice-présidence : **Jacques PAOLETTI**, Président et délégué titulaire de la Communauté de communes du Val de Cher-Controis est élu à la majorité absolue au premier tour, par 52 voix exprimées en sa faveur et 4 bulletins blancs.

5ème vice-présidence : **Louis DE REDON**, Maire et délégué titulaire de Romorantin-Lanthenay est élu à la majorité absolue au premier tour, par 45 voix exprimées en sa faveur, 9 bulletins blancs et 2 nuls.

6ème vice-présidence : **Nicolas GARNIER**, vice-président et délégué titulaire de la Communauté de communes du Romorantinais-Monestois est élu à la majorité absolue au premier tour, par 47 voix exprimées en sa faveur, 7 bulletins blancs et 2 nuls.

Le Président Christophe THORIN se félicite de la composition et la répartition géographique des six vice-présidents, représentants des collectivités de différentes tailles, dont trois proviennent du territoire de la CCV2C et trois issus de la CCRM, ces deux territoires composant le bassin de vie du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

3. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Sous la présidence de M Christophe THORIN, le comité syndical a été invité ensuite à approuver le nombre de huit membres du Bureau et à procéder à leur élection :

Annick GOINEAU, Maire et déléguée titulaire de Mareuil-sur-Cher est élue à la majorité absolue au premier tour, par 55 voix exprimées en sa faveur ;

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Maire et délégué titulaire de Sassay est élu à la majorité absolue au premier tour, par 55 voix exprimées en sa faveur ;

Bruno MARECHAL, Maire et délégué titulaire de Villefranche-sur-Cher est élu à la majorité absolue au premier tour, par 56 voix exprimées en sa faveur ;

Marie-Pierre BEAU, Maire et déléguée titulaire de Meusnes est élue à la majorité absolue au premier tour, par 56 voix exprimées en sa faveur ;

Aurélien BERTRAND, Maire et délégué titulaire de Pruniers-sn-Sologne est élu à la majorité absolue au premier tour, par 54 voix exprimées en sa faveur ;

Gilles CHANTIER, Maire et délégué titulaire de Courmemin est élu à la majorité absolue au premier tour, par 55 voix exprimées en sa faveur ;

Pascale TETOT, Conseillère municipale et déléguée titulaire du Controis-en-Sologne, est élue à la majorité absolue au premier tour, par 56 voix exprimées en sa faveur ;

Joël HERISSET, Maire et délégué titulaire de Loreux est élu à la majorité absolue au premier tour, par 56 voix exprimées en sa faveur

III. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET INDEMNITES

Afin de faciliter l'exercice du fonctionnement courant du syndicat de Pays, et dans le respect des programmes arrêtés par le Comité Syndical, il est proposé au Comité Syndical de confier :

Délégations au Président :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Intenter au nom du syndicat de Pays les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui
- Réaliser les lignes de trésorerie
- Préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics d'un montant inférieur qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant
- Il convoque les membres aux réunions du comité syndical et du bureau,
- Il fixe l'ordre du jour,
- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical ou du bureau par délégation de celui-ci,
- Il représente le syndicat dans toutes les instances extérieures,
- Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes du syndicat,
- Il est le seul chargé de l'administration ; il peut déléguer, sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Délégations au Bureau

- Interpréter les délibérations arrêtées par le Comité Syndical permettant la gestion des fonds votés au budget, chaque fois que cela est nécessaire et sans pouvoir modifier l'économie générale de la politique votée
- Statuer sur les dossiers présentés dans le cadre de programmes relevant de politiques contractuelles (Contrat Régional de solidarité territoriale, …), de leur montant
- Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants
- Décider l'adhésion du syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à des organismes, sauf à des établissements publics, et accepter le paiement des cotisations afférentes
- Procéder à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant les organismes
- Préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Indemnité de fonction du Président et des trois premiers vice-présidents

Il est proposé par Christophe THORIN que le montant de l'indemnité mensuelle qui lui est accordée passe, à compter du 1er septembre 2026, de 14.77% à 12,90 % de l'indice 1027, taux inclus dans la fourchette prévue pour les syndicats mixtes ouverts de 50 000 à 99 999 habitants, catégorie dont relève le Syndicat du Pays.

Il est ensuite proposé par le Président que les trois premiers vice-Présidents du syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais perçoivent une indemnité de fonction correspondant à 5,20 % de l'indice 1027 à compter du 1er septembre 2026. Les délégations de fonctions du Président aux vice-présidents seront matérialisées par un arrêté.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Remboursement de frais de missions

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de mission du Président, et de toute personne appelée à représenter le Pays pour des déplacements à l'extérieur du territoire du Pays et habilitée à cet effet par le Président du Pays.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

IV. REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Président Christophe THORIN rappelle que le Règlement Intérieur est mis à disposition de l'ensemble des personnes présentes dans les pochettes de présentation sur table ainsi que le Règlement Budgétaire et financier .

Règlement Intérieur du Pays (RI) :

Le président sollicite le comité syndical à délibération pour adopter le règlement intérieur du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Règlement Budgétaire et Financier du Pays (RBF) :

Le président sollicite le comité syndical à délibération pour adopter le RBF du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

V. COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Commission d'appel d'offres

Le Comité Syndical est appelé à élire ***5 membres titulaires et 5 membres suppléants*** pour siéger à la commission d'appel d'offres du syndicat mixte.

Après appel à candidature : Monsieur **BRUNO FLACHAT**, Maire et délégué de Couffy se porte candidat

Toutefois, en l'absence d'un nombre de candidats suffisants, la composition définitive de la commission d'appel d'offres et reportée au prochain Comité Syndical de septembre 2026 ; la candidature de M FLACHAT ayant été retenue.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Commissions syndicales

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la création de 7 commissions thématiques de travail :

- Alimentation-PAT(projet alimentaire de territoire)
- Culture-Patrimoine-PAH(pays d'art et d'histoire)
- Energie-ENR
- Services à la population-gestion de l'espace
- Biodiversité-Eau
- Agriculture
- Tourisme

Lors d'un prochain Comité Syndical / Séminaire de septembre, les membres du Comité Syndical seront invités à choisir leur intégration à une ou plusieurs commissions thématiques du Pays.

Le Président précise que tout membre du Comité syndical d'ores et déjà interressé peut faire part de son souhait par mail à l'adresse suivante : assistante@pvcr41.fr

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

Commissions extérieures :

- ***Commission Locale de l'eau du Sage Sauldre*** :

pas de candidat déclarée – cette désignation est reportée au mois de septembre 2026

- ***Commission Locale de l'eau du Sage Cher Aval*** :

Monsieur Hervé GUENAIS, délégué titulaire de Gièvres se porte candidat.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

- ***Caisse Nationale d'Actions Sociales*** :

Pour le collège des élus : Jean-Pierre CHARLES GUIMPIED, délégué titulaire de Sassay

Pour le collège des agents : Natacha GUERIN, assistznte de Direction du Pays

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

- ***Maison de l'emploi de Romorantin-Lanthenay***

Christophe THORIN propose sa candidature.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

- ***Observatoire de l'Economie et des Territoires***

Le Président propose de renouveler l'adhésion du Pays à l'observatoire du Loir-et-Cher, de valider la candidature du Pays pour représenter au sein de son Conseil d'Administration l'ensemble des Pays du département et de désigner le Directeur, Julien BEAUDON, comme représentant en tant que personne morale.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

VI. AGENDA DU PAYS

Le Président Christophe THORIN, avant de proposer de partager le verre de l'amitié à tous les membres présents du Comité syndical, annonce deux dates à retenir dans les agendas :

- Pour les membres du Bureau : réunion le jeudi 09 juillet, à 17h à Billy
- Pour l'ensemble des membres du Comité: Prochain comité syndical / *Tables-Rondes prévues et invitation des participants à* intégrer l'une des 7 commissions thématiques du Pays le ***:***

jeudi 17 septembre 2026 à Soings en Sologne

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45

Le Président,



Christophe THORIN